

**DÉLIBÉRATION 2021 12 –
Approbation du budget primitif 2021 - Budget annexe**

Séance du Comité syndical du 26 mars 2021 – à distance

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le budget primitif 2021 budget annexe du Syndicat Mixte Autolib' et Velib' Métropole a pour objet de prévoir et d'autoriser les recettes et dépenses de la compétence optionnelle Velib' gérée sous forme d'une régie dotée de l'autonomie financière.

BUDGET ANNEXE de la Régie Autonome Velib'

Le budget annexe Velib' fait l'objet d'inscriptions budgétaires sur le budget annexe du Syndicat, sur la base des engagements financiers liés au service Velib' dans le cadre du marché public en cours.

**Dépenses de fonctionnement
(52 718 479,83 €)**

• **Dépenses réelles de fonctionnement (52 717 865,13 €) :**

Le paiement annuel de la prestation au forfait marché Velib' pour 1 050 stations
33 569 640 € soit 64 % des dépenses réelles

Le marché Velib' prévoit un versement sur 15 ans de 478,2 M€ HT, soit un montant annuel à verser de 31,88 M€. Ce montant est indexé en fonction de l'indice correspondant prévu au marché estimé à 1,053 pour 2021.

Le paiement annuel de la prestation au BPU soit 350 stations hors Paris commandées et 10 850 points d'accroche
8 074 193,40 € soit 15 % des dépenses réelles

Le marché Velib' prévoit un versement annuel de 7 667 800 € HT, ce montant est indexé en fonction de l'indice correspondant prévu au marché estimé à 1,053 pour 2021.

Les prestations complémentaires
4 345 000 € soit 8 % des dépenses réelles

Les prestations particulières réalisées à la demande des communes ou du syndicat sont prévisibles. Elles sont possibles dans le cadre du marché Velib' sur la base du bordereau des prix unitaires prévu en annexe des conventions de superposition du domaine public et de financement, signées entre le Syndicat et les Collectivités.

Ce poste budgétaire 2021 intègre la création et l'exploitation de 33 stations supplémentaires et le coût d'exploitation annuel pour les 10% de vélos électriques supplémentaires.

Autres charges à payer au titulaire du marché

4 791 115,91 € soit 9 % des dépenses réelles dont :

3 214 115,91 € au titre de l'intéressement sur les recettes 2020, ce poste est en augmentation car les recettes 2020 ont quasiment doublé par rapport à 2019.

1 577 000 € au titre de l'indemnisation pour les vélos volés et vandalisés, ce montant est capé à 10 % de la flotte de vélos en moyenne sur l'année précédente.

Les charges du personnel affecté (582 400 €) à la Collectivité et le remboursement du personnel mutualisé (900 000 €)

1 482 400 € soit 3 % des dépenses réelles

La masse salariale globale du Syndicat (budget principal et budget annexe) représente 1 754 400 € en 2021 contre 1 802 650 € en 2020 soit une baisse de 2,68 %.

Pour rappel la répartition de la masse salariale entre les deux budgets a été revue en 2020, l'inscription sur le budget général augmente alors que celle sur le budget annexe diminue. La refacturation entre les deux budgets est, elle aussi, ajustée pour tenir compte de cette nouvelle répartition.

Les charges de gestion courante réalisées sur le Budget Autolib' pour le compte du budget annexe (refacturation)

200 000 € soit 0,38 % des dépenses réelles.

Autres charges (les dépenses de prestation de service, études et honoraires)

249 515,82 € soit 0,47 % des dépenses réelles

Ce poste comprend les honoraires, les dépenses de conseils juridiques, d'assistance à maîtrise d'œuvre et de communication, ainsi que les charges de gestion courante dédiées au service Velib'.

- **Dépenses d'ordre : 614,70 €**

Les dépenses d'ordre correspondent aux amortissements du matériel et mobilier acquis par le syndicat mixte pour son fonctionnement courant (informatique, licences, meubles de bureaux).

Recettes de fonctionnement (52 718 479,83 €)

Les principales recettes du budget annexe Velib' sont composées de la manière suivante :

- **Recettes réelles de fonctionnement 52 368 983,41 €**

Les recettes des usagers

21 767 983,41 € soit 42 % des recettes réelles

Les recettes usagers ont connu une croissance importante durant l'année 2020, en effet celles-ci ont quasiment doublé par rapport à l'année 2019, consécutivement à la fois au déploiement du service, à l'augmentation du nombre de vélos à assistance électriques, mais aussi au nombre d'abonnés croissant dû à l'engouement du service Velib' notamment du fait de la crise sanitaire. L'inscription de recettes pour 2021 tient compte de ces paramètres et s'établit donc à 21,77 millions d'euros, soit 1,81 millions d'euros par mois en moyenne sur l'année.

La Contribution de la Ville de Paris à l'exploitation et fonctionnement du service

20 160 000 € soit 38,50 % des recettes réelles

Cette contribution est inscrite sur la base de 1 008 stations au tarif de 18 800 € par station pour l'exploitation et 1 200 € pour le fonctionnement du syndicat, soit 20 000 € par station au total.

La Contribution des Collectivités hors Paris à l'exploitation du service

4 250 000 € soit 8 % des recettes réelles

Cette contribution est inscrite sur la base de 425 stations au tarif de 8 800 € par station pour l'exploitation et 1 200 € pour le fonctionnement du syndicat, soit 10 000 € par station au total.

La subvention de la Métropole du Grand Paris

5 835 000 € soit 11 % des recettes réelles

Cette subvention est arrêtée dans le cadre de la convention financière signée entre le Syndicat Mixte Autolib' et Velib' Métropole et la Métropole du Grand Paris. Elle est découpée en deux volets : 3 900 000 € pour l'exploitation du service et 100 000 € de contribution de fonctionnement, arrêtée forfaitairement sur la base de 200 équivalents stations et augmentée en 2021 de 1 835 000€ consécutivement à la création de 33 nouvelles stations sur le territoire.

Les prestations complémentaires

350 000 € soit 0,67 % des recettes réelles

Des prestations complémentaires (déplacement, fermeture de station...) réalisées à la demande des collectivités adhérentes à la compétence Velib' sont à prévoir. Elles sont financées par les collectivités demandeuses dans le cadre du marché Velib', sur la base du bordereau des prix unitaires prévu en annexe des conventions de superposition du domaine public et de financement, signées entre le Syndicat et les Collectivités. D'autres prestations sont demandées par des tiers (neutralisation) et leur sont refacturées.

Les remboursements sur autres charges sociales

6 000 € soit 0,01% des recettes réelles

Ces remboursements sont exclusivement constitués par la part de la charge des tickets restaurant du personnel.

- **Résultat de fonctionnement reporté : 349 496,42 €**

**Dépenses d'investissement
(87 787,48 €)**

- **Dépenses réelles d'investissement (87 787,48 €) :**

Les dépenses d'investissement sont essentiellement constituées de cautions pour un montant de 70 000 euros, l'on retrouve seulement 60 000 euros dans les recettes d'investissement, car 10 000 euros sont consacrés aux remboursements de cautions des exercices antérieurs. Les autres dépenses sont relatives à l'acquisition de nouveaux mobiliers, matériels informatiques et bureautiques.

**Recettes d'investissement
(87 787,48 €)**

- **Recettes d'ordre (614,70 €) :**

Ces recettes d'ordre sont le pendant des dépenses d'ordre de fonctionnement, et correspondent aux amortissements du matériel et mobilier acquis par le syndicat mixte pour son fonctionnement courant (informatique, licences, meubles de bureaux).

- **Résultat d'investissement reporté (27 172,78 €)**

- **Cautions (60 000 €)**

Bilan

La section de fonctionnement est équilibrée.
La section d'investissement est équilibrée.

Je vous prie, mes cher.e.s collègues, de bien vouloir en délibérer.

Le Président

**DÉLIBÉRATION 2021 12 –
Approbation du budget primitif 2021 - Budget annexe**

Séance du Comité syndical du 26 mars 2021 – à distance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté du 9 juillet 2009 du Préfet de la Région d'Ile-de-France, autorisant la création du Syndicat ;
Vu l'instruction budgétaire M14 ;
Vu les statuts du Syndicat Mixte Autolib' et Velib' Métropole ;
Vu la délibération 2010 08 du 25 février 2010 relative aux amortissements des immobilisations ;
Vu la délibération 2012 26 du 13 septembre 2012 relative à l'amortissement des subventions ;
Vu la délibération 2016 30 du 19 octobre 2016 relative à l'amortissement des subventions ;
Vu la délibération 2017 23 du 10 mars 2017 portant création de la régie autonome Velib' ;
Vu la délibération 2021 03 du 18 février 2021 relative au Débat d'Orientations Budgétaires ;

Vu l'avis du Comité syndical intervenant en substitution du Conseil d'exploitation ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE le budget primitif du budget annexe « Régie Velib' » pour l'exercice 2021 arrêté comme suit :

Fonctionnement

- Dépenses : 52 718 479,83 euros
- Recettes : 52 718 479,83 euros

Investissement

- Dépenses : 87 787,48 euros
- Recettes : 87 787,48 euros

Les dépenses et les recettes sont réparties conformément aux états annexés et présentés par chapitre.

Article 2 : DÉCIDE que le Président est autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

Le Président,

Signé par Sylvain Raifaud
Le 29/03/2021

 Signed with
universign

Sylvain Raifaud



REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGIE VELIB - AUTOLIB' ET VELIB' METROPOLE (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20002162400040

POSTE COMPTABLE : DRFIP IDF PARIS

M. 14

Budget primitif
voté par nature

BUDGET : RÉGIE AUTONOME VELIB' (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	21
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	22
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	23
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	24
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	26

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 67890	AUTOLIB' ET VELIB' METROPOLE RÉGIE AUTONOME VELIB'	BP 2021
-----------------------------------	---	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0.00	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.00	
5	Encours de dette/population	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.00	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.00	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	52 718 479,83	52 368 983,41
+			
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 349 496,42
P			
R			
T			
S			
=			
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	52 718 479,83	52 718 479,83
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	87 787,48	60 614,70
+			
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 27 172,78
P			
R			
T			
S			
=			
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	87 787,48	87 787,48
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	52 806 267,31	52 806 267,31

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	47 521 368,24	0,00	51 205 455,13	51 205 455,13	51 205 455,13
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 399 000,00	0,00	1 482 400,00	1 482 400,00	1 482 400,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	10,00	10,00	10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		48 920 378,24	0,00	52 687 865,13	52 687 865,13	52 687 865,13
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	16 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		48 936 378,24	0,00	52 717 865,13	52 717 865,13	52 717 865,13
023	Virement à la section d'investissement (5)	10 327,22		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	864,30		614,70	614,70	614,70
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		11 191,52		614,70	614,70	614,70
TOTAL		48 947 569,76	0,00	52 718 479,83	52 718 479,83	52 718 479,83

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	52 718 479,83
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	8 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	20 490 310,00	0,00	22 117 983,41	22 117 983,41	22 117 983,41
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	27 676 575,00	0,00	30 245 000,00	30 245 000,00	30 245 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		48 174 885,00	0,00	52 368 983,41	52 368 983,41	52 368 983,41
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		48 674 885,00	0,00	52 368 983,41	52 368 983,41	52 368 983,41
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		48 674 885,00	0,00	52 368 983,41	52 368 983,41	52 368 983,41

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	349 496,42
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	52 718 479,83
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	614,70
---	---------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	15 500,00	0,00	15 787,48	15 787,48	15 787,48
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	17 500,00	0,00	17 787,48	17 787,48	17 787,48
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	60 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	60 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	77 500,00	0,00	87 787,48	87 787,48	87 787,48
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	77 500,00	0,00	87 787,48	87 787,48	87 787,48

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	87 787,48
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	10 327,22		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	864,30		614,70	614,70	614,70
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	11 191,52		614,70	614,70	614,70

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
TOTAL		71 191,52	0,00	60 614,70	60 614,70	60 614,70

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	27 172,78
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	87 787,48
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

614,70

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	51 205 455,13		51 205 455,13
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 482 400,00		1 482 400,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00		10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	30 000,00	0,00	30 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	614,70	614,70
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		52 717 865,13	614,70	52 718 479,83

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	52 718 479,83
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	70 000,00	0,00	70 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	2 000,00	0,00	2 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	15 787,48	0,00	15 787,48
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		87 787,48	0,00	87 787,48

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	87 787,48
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	6 000,00		6 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	22 117 983,41		22 117 983,41
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	30 245 000,00		30 245 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		52 368 983,41	0,00	52 368 983,41

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	349 496,42
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	52 718 479,83
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	60 000,00	0,00	60 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		614,70	614,70
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		60 000,00	614,70	60 614,70

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	27 172,78
--	------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	87 787,48
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	47 521 368,24	51 205 455,13	51 205 455,13
60623	Alimentation	100,00	100,00	100,00
60628	Autres fournitures non stockées	300,00	300,00	300,00
60632	Fournitures de petit équipement	600,00	1 000,00	1 000,00
60636	Vêtements de travail	2 000,00	3 000,00	3 000,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	2 000,00	2 000,00
611	Contrats de prestations de services	47 240 568,24	50 821 115,91	50 821 115,91
61558	Entretien autres biens mobiliers	600,00	600,00	600,00
6156	Maintenance	2 000,00	11 000,00	11 000,00
6161	Multirisques	300,00	300,00	300,00
6182	Documentation générale et technique	2 000,00	10 000,00	10 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	700,00	700,00	700,00
6226	Honoraires	80 000,00	100 000,00	100 000,00
6228	Divers	200,00	20 200,00	20 200,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 000,00	4 000,00	4 000,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	184 000,00	200 000,00	200 000,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6358	Autres droits	0,00	29 139,22	29 139,22
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 399 000,00	1 482 400,00	1 482 400,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	820 000,00	900 000,00	900 000,00
6218	Autre personnel extérieur	41 000,00	155 000,00	155 000,00
6331	Versement mobilité	10 000,00	6 000,00	6 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	500,00	300,00	300,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	5 000,00	100,00	100,00
64111	Rémunération principale titulaires	110 000,00	100 000,00	100 000,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	9 000,00	5 000,00	5 000,00
64118	Autres indemnités titulaires	100 000,00	88 000,00	88 000,00
64131	Rémunérations non tit.	100 000,00	100 000,00	100 000,00
64138	Autres indemnités non tit.	31 200,00	20 000,00	20 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	49 000,00	44 000,00	44 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	61 000,00	30 000,00	30 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	10 000,00	5 000,00	5 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 000,00	500,00	500,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	2 100,00	1 000,00	1 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 200,00	500,00	500,00
6478	Autres charges sociales diverses	18 000,00	12 000,00	12 000,00
6488	Autres charges	30 000,00	15 000,00	15 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	10,00	10,00
65888	Autres	10,00	10,00	10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		48 920 378,24	52 687 865,13	52 687 865,13
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	16 000,00	30 000,00	30 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00	10 000,00	10 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	14 000,00	20 000,00	20 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		48 936 378,24	52 717 865,13	52 717 865,13
023	Virement à la section d'investissement	10 327,22	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	864,30	614,70	614,70
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	864,30	614,70	614,70
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		11 191,52	614,70	614,70
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		11 191,52	614,70	614,70
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		48 947 569,76	52 718 479,83	52 718 479,83

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				52 718 479,83

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	8 000,00	6 000,00	6 000,00
6479	Rembours sur autres charges sociales	8 000,00	6 000,00	6 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	20 490 310,00	22 117 983,41	22 117 983,41
70688	Autres prestations de services	20 290 310,00	21 767 983,41	21 767 983,41
70878	Remb. frais par d'autres redevables	200 000,00	350 000,00	350 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	27 676 575,00	30 245 000,00	30 245 000,00
74748	Participat° Autres communes	23 686 575,00	24 410 000,00	24 410 000,00
74758	Participat° Autres groupements	3 990 000,00	5 835 000,00	5 835 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		48 174 885,00	52 368 983,41	52 368 983,41
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	500 000,00	0,00	0,00
7711	Dédits et pénalités perçus	500 000,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		48 674 885,00	52 368 983,41	52 368 983,41
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		48 674 885,00	52 368 983,41	52 368 983,41

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	349 496,42
---	------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	52 718 479,83
---	---------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
2051	Concessions, droits similaires	2 000,00	2 000,00	2 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	15 500,00	15 787,48	15 787,48
2181	Installat° générales, agencements	5 000,00	5 000,00	5 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	7 000,00	6 287,48	6 287,48
2184	Mobilier	3 500,00	4 500,00	4 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		17 500,00	17 787,48	17 787,48
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	60 000,00	70 000,00	70 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	60 000,00	70 000,00	70 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		60 000,00	70 000,00	70 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		77 500,00	87 787,48	87 787,48
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		77 500,00	87 787,48	87 787,48

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
----------------------------	------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	87 787,48
--	-----------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements recus	60 000,00	60 000,00	60 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		60 000,00	60 000,00	60 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		60 000,00	60 000,00	60 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	10 327,22	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	864,30	614,70	614,70
28181	Installations générales, aménagt divers	614,70	614,70	614,70
28183	Matériel de bureau et informatique	249,60	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		11 191,52	614,70	614,70
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		11 191,52	614,70	614,70
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		71 191,52	60 614,70	60 614,70

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	27 172,78
--	-----------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	87 787,48
--	-----------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2010-02-25

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	LOGICIEL	5	25/02/2010
L	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	5	25/02/2010
L	AGENCEMENT	10	25/02/2010
L	MOBILIER	10	25/02/2010
L	BIENS DE FAIBLE VALEUR JUSQU'A 500 EUROS	1	25/02/2010
L	SUBVENTION EQUIPEMENT	30	19/10/2016
L	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5	12/12/2019

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		614,70	III 614,70
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		614,70	614,70
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28181	Installations générales, aménagt divers	614,70	614,70
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	614,70	0,00	27 172,78	0,00	27 787,48

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 27 787,48
Solde	V = IV – II (6) 27 787,48

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE	A	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		3,00	0,00	3,00	1,00	1,00	2,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
INGENIEUR	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		6,00	0,00	6,00	3,00	2,00	5,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ATTACHE	A	ADM	778	0,00	3-3-2°	CDD
INGENIEUR	A	TECH	739	0,00	3-3-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	350	0,00	3-1	CDD
ATTACHE	A	ADM	653	0,00	3-1	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

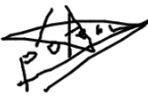
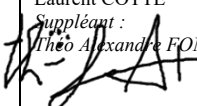
(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Alfortville Luc CARVOUNAS	Antony Perrine PRECETTI	Arcueil Christian METAIRIE <i>Suppléant : Jacques GRILL</i> <i>Jacques Grill</i> Signé par Jacques Grill	Argenteuil Jean-François PLOTEAU  Signé par Jean-François Ploteau	Asnières-sur-Seine Frédéric SITBON <i>Frédéric Sitbon</i> Signé par Frédéric Sitbon
Aubervilliers Zakia BOUZIDI <i>Zakia Bouzidi</i> Signé par Zakia Bouzidi ✓ Signé et certifié par 	Aulnay-sous-Bois Mathieu TELLIER	Bagnols Bruno TUDER <i>Bruno Tudér</i> Signé par Bruno Tudér ✓ Signé et certifié par 	Bagnole Tony DI MARTINO <i>Tony Di Martino</i> Signé et certifié par 	Bezons Michèle VASIC <i>Michèle Vasic</i> Signé et certifié par 
Bièvres Anne PELLETIER-LE BARBIER	Bobigny Sonia AIROUCHE <i>Sonia Airouche</i> Signé par Sonia Airouche ✓ Signé et certifié par 	Bois-Colombes Stephanka TOUSSAINT <i>Stephanka Toussaint</i> Signé par Stephanka Toussaint ✓ Signé et certifié par 	Bondy Laurent COTTE <i>Suppléant : Théo Alexandre FONSECA</i>  Signé par Théo Alexandre Fonseca ✓ Signé et certifié par 	Bougival Vincent MEZURE <i>Vincent Mezure</i> Signé par Vincent Mezure ✓ Signé et certifié par 
Bourg-la-Reine Cédric NICOLAS <i>Cédric Nicolas</i> Signé par Cédric Nicolas ✓ Signé et certifié par 	Bry-sur-Marne Pierre LECLERC <i>Pierre Leclerc</i> Signé par Pierre Leclerc ✓ Signé et certifié par 	Cachan Samuel BESNARD  Signé par Samuel Besnard ✓ Signé et certifié par 	Champigny-sur-Marne Yann VIGUIE <i>Yann Viguié</i> Signé par Yann Viguié ✓ Signé et certifié par 	Charenton-le-Pont Marie-Hélène MAGNE <i>Marie-Hélène Magne</i> Signé par Marie-Hélène Magne ✓ Signé et certifié par 
Châtenay-Malabry Marc FEUGERE	Châtillon Andy KANGOUD <i>Andy Kangoud</i> Signé par Andy Kangoud ✓ Signé et certifié par 	Choisy-le-Roi Kristian BOLLE-DALLIAH	Clamart Serge KEHYAYAN <i>Serge Kehyayan</i> Signé par Serge Kehyayan ✓ Signé et certifié par 	Clichy Patrice PINARD <i>Suppléant : Adrien DEDON</i> <i>Adrien Dedon</i> Signé par Adrien Dedon ✓ Signé et certifié par 
Colombes Leopold MICHALLET <i>Leopold Michallet</i> Signé par Leopold Michallet ✓ Signé et certifié par 	Courbevoie Hervé de COMPIÈGNE <i>Hervé de Compiègne</i> Signé et certifié par 	Créteil Sylvie SIMON-DECK <i>Sylvie Simon-Deck</i> Signé par Sylvie Simon-Deck ✓ Signé et certifié par 	Drancy Jean-Luc MILLARD <i>Jean-Luc Millard</i> Signé et certifié par 	Dugny Quentin GESELE <i>Quentin Geselle</i> Signé et certifié par 
Enghien-les-Bains Sophie MERCHAT <i>Sophie Merchat</i> Signé par Sophie Merchat ✓ Signé et certifié par 	Epinay-sur-Seine Marius TCHENDJOU	Fontenay-aux-Roses Mohamed HOUCINI <i>Mohamed Houcini</i> Signé par Mohamed Houcini ✓ Signé et certifié par 	Fontenay-sous-Bois Marc BRUNET	Garches Thierry MARI

AUTOLIB' ET VELIB' MÉTROPOLE – RÉGIE AUTONOME VELIB' – BP - 2021

Gennevilliers Christophe BERNIER <i>Christophe Bernier</i> Signé par Christophe Bernier ✓ Signé et certifié par you sign	Gentilly Nadine HERRATI Suppléant : Françoise CARTEAU <i>Françoise Carteau</i> Signé par Françoise Carteau ✓ Signé et certifié par you sign	Grand Paris Grand Est Patricia VAVASSORI <i>Patricia Vavassori</i> Signé par Patricia Vavassori ✓ Signé et certifié par you sign	Grand Paris Grand Est Antoine PIROLI <i>Antoine Pirolli</i> Signé par Antoine Pirolli ✓ Signé et certifié par you sign	Grand Paris Grand Est Mickaël RIGAULT Donne pouvoir à Patricia VAVASSORI <i>Patricia Vavassori</i> Signé par Patricia Vavassori ✓ Signé et certifié par you sign
Grand Paris Grand Est Henri CARRATALA <i>Henri Carratala</i> Signé par Henri Carratala ✓ Signé et certifié par you sign	Grand Paris Grand Est Michel NUGUES	Grand Paris Grand Est Alain SCHUMACHER <i>Alain Schumacher</i> Signé par Alain Schumacher ✓ Signé et certifié par you sign	Grand Paris Grand Est Olivier KLEIN	Grand Paris Seine Ouest David DAOULAS Arrivée à 10h58 <i>David Daoulas</i> Signé par David Daoulas ✓ Signé et certifié par you sign
Grand Paris Seine Ouest Pascale FLAMANT <i>Pascale Flamant</i> Signé par Pascale Flamant ✓ Signé et certifié par you sign	Grand Paris Seine Ouest Thierry SIOUFFI	Grand Paris Seine Ouest Florence de PAMPELONNE <i>Florence de Pampelonne</i> Signé par Florence de Pampelonne ✓ Signé et certifié par you sign	Grand Paris Seine Ouest Bertrand-Pierre GALEY <i>Bertrand-Pierre Galey</i> Signé par Bertrand-Pierre Galey ✓ Signé et certifié par you sign	Grand Paris Seine Ouest Pierre DUBARRY de la SALLE
Grand Paris Seine Ouest Alain MATHIOUDAKIS <i>Alain Mathioudakis</i> Signé par Alain Mathioudakis ✓ Signé et certifié par you sign	Grand Paris Seine Ouest Bernard ROCHE <i>Bernard Roche</i> Signé par Bernard Roche ✓ Signé et certifié par you sign	Grand Paris Sud Est Avenir Laurent CATHALA	Hauts-de-Seine (Dépt) Isabelle DEBRÉ	Ile-de-France Yann WEHLING
Ivry-Sur-Seine Clément PECQUEUX <i>Clément Pecqueux</i> Signé par Clément Pecqueux ✓ Signé et certifié par you sign	Joinville-le-Pont Laura MANACH	Juvisy-sur-Orge Jacques GODRON	La Garenne-Colombes Geneviève GAILLABAUD <i>Geneviève Gaillabaud</i> Signé par Geneviève Gaillabaud ✓ Signé et certifié par you sign	Le Blanc-Mesnil Gabriel GALIOTTO
Le Bourget Ingrid ADELAÏDE-BEAUBRUN	Le Chesnay-Rocquencourt Marie-Laure MAJOU	Le Kremlin-Bicêtre Frédéric RAYMOND Suppléant : Sidi CHIAKH <i>Sidi Chiakh</i> Signé par Sidi Chiakh ✓ Signé et certifié par you sign	Le Plessis-Robinson Benoît BLOT ✓ Signé et certifié par you sign	Le Plessis-Trévise Marc FROT
Le Pré-Saint-Gervais Laurent BARON	Les Lilas Christophe PAQUIS <i>Christophe Paquis</i> Signé par Christophe Paquis ✓ Signé et certifié par you sign	Levallois-Perret Sophie DESCHIENS <i>Sophie Deschiens</i> Signé par Sophie Deschiens ✓ Signé et certifié par you sign	Maisons-Alfort Marie-France PARRAIN <i>Marie-France Parrain</i> Signé par Marie-France Parrain ✓ Signé et certifié par you sign	Malakoff Farid HEMIDI <i>Farid Hemidi</i> Signé par Farid Hemidi ✓ Signé et certifié par you sign
Métropole du Grand Paris Patrick OLLIER Suppléant : Jean-Pierre BARNAUD <i>Jean-Pierre Barnaud</i> Signé par Jean-Pierre Barnaud ✓ Signé et certifié par you sign	Métropole du Grand Paris Christophe NAJDOVSKI	Montreuil Olivier STERN <i>O. Stern</i> Signé par Olivier Stern ✓ Signé et certifié par you sign	Montrouge Paul-André MOULY	Nanterre Alexandrine MOUNIER Donne pouvoir à Sylvain RAIFAUD <i>Sylvain Raifaud</i> Signé par Sylvain Raifaud ✓ Signé et certifié par you sign

AUTOLIB' ET VELIB' MÉTROPOLE – RÉGIE AUTONOME VELIB' – BP - 2021

Neuilly-sur-Seine Eric SCHINDLER <i>Eric Schindler</i> Signé par Eric Schindler ✓ Signé et certifié par 	Nogent-sur-Marne Antoine GOUGEON <i>Antoine Gougeon</i> Signé par Antoine Gougeon ✓ Signé et certifié par 	Noisy-le-Sec Florent LACAILLE-ALBIGES <i>[Signature]</i> Signé par Florent Lacaille-Albige ✓ Signé et certifié par 	Pantin Pierrick AMELLA Donne pouvoir à Olivier STERN <i>O. Stern</i> Signé par Olivier Stern ✓ Signé et certifié par 	Paris François VAUGLIN <i>François Vauglin</i> Signé par François Vauglin ✓ Signé et certifié par 
Paris Sylvain RAIFAUD <i>Sylvain Raifaud</i> Signé par Sylvain Raifaud ✓ Signé et certifié par 	Puteaux Jean-Marie BALLET <i>Jean-Marie Ballet</i> Signé par Jean-Marie Ballet ✓ Signé et certifié par 	Romainville Julie LEFEBVRE <i>Julie Lefebvre</i> Signé par Julie Lefebvre ✓ Signé et certifié par 	Rueil-Malmaison Frédéric SGARD <i>Frédéric Sgard</i> Signé par Frédéric Sgard ✓ Signé et certifié par 	Rungis Patrick LEROY <i>[Signature]</i> Signé par Patrick Leroy ✓ Signé et certifié par 
Saclay Claude MAJEUX <i>[Signature]</i> Signé par Claude Majeux ✓ Signé et certifié par 	Saint-Cloud Capucine DU SARTEL Suppléant : Laurent MONJOLE <i>Laurent Monjole</i> Signé par Laurent Monjole ✓ Signé et certifié par 	Saint-Denis Christophe PIERCY <i>Christophe Piercy</i> Signé par Christophe Piercy ✓ Signé et certifié par 	Saint-Gratien Julien BACHARD <i>[Signature]</i> Signé par Julien Bachard ✓ Signé et certifié par 	Saint-Mandé Tiffany CULANG <i>Tiffany Culang</i> Signé par Tiffany Culang ✓ Signé et certifié par 
Saint-Maur-des-Fossés Philippe CIPRIANO <i>[Signature]</i> Signé par Philippe Cipriano ✓ Signé et certifié par 	Saint-Maurice Michel BUDAKCI <i>[Signature]</i> Signé par Michel Budakci ✓ Signé et certifié par 	Saint-Ouen Sabrina DECANTON <i>[Signature]</i> Signé par Sabrina Decanton ✓ Signé et certifié par 	Sceaux Patrice PATTEE <i>Patrice Pattée</i> Signé par Patrice Pattée ✓ Signé et certifié par 	Sucy-en-Brie Marie-Carole CIUNTU <i>[Signature]</i> Signé par Marie-Carole Ciuntu ✓ Signé et certifié par 
Suresnes Amirouche LAIDI <i>[Signature]</i> Signé par Amirouche Laïdi ✓ Signé et certifié par 	Val de Marne (Dépt) Ibrahima TRAORÉ <i>[Signature]</i> Signé par Ibrahima Traoré ✓ Signé et certifié par 	Vaucluse Nicolas MOREAU <i>[Signature]</i> Signé par Nicolas Moreau ✓ Signé et certifié par 	Vendôme Nathalie BRAR-CHAVEAU <i>[Signature]</i> Signé par Nathalie Brar-Chaveau ✓ Signé et certifié par 	Verrières-le-Buisson Jean-Paul MORDEFROID <i>Jean-Paul Mordefroid</i> Signé par Jean-Paul Mordefroid ✓ Signé et certifié par 
Versailles Emmanuel LION <i>[Signature]</i> Signé par Emmanuel Lion ✓ Signé et certifié par 	Villejuif Thierry DUBOC <i>Thierry Duboc</i> Signé par Thierry Duboc ✓ Signé et certifié par 	Villeneuve-la-Garenne Emmanuelle RASSABY <i>[Signature]</i> Signé par Emmanuelle Rassaby ✓ Signé et certifié par 	Vincennes Robin LOUVIGNÉ <i>Robin Louvigné</i> Signé par Robin Louvigné ✓ Signé et certifié par 	Vitry-sur-Seine Abdallah BENBETKA <i>[Signature]</i> Signé par Abdallah Benbetka ✓ Signé et certifié par 
Yerres Jean-Claude LE ROUX <i>[Signature]</i> Signé par Jean-Claude Le Roux ✓ Signé et certifié par 				